



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le 11-04 à 20H00

Nombre de Conseillers

▪ En exercice	6
▪ Présents	5
▪ Votants	5
▪ Absents	1
▪ Exclus	0

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
 - BALDINI Murielle
 - CORSO Scylia
 - BARRIERE Joël
 - GUILLEMETTE Thierry
 - MIRONNEAU
- Nathalie Absente non
excusée

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire de séance

Date de Convocation : 07/04/2023

Date d'affichage : 07/04/2023

Objet: D_2023_04_05 Présentation et Vote du Budget Primitif 2023,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L,612-1 et suivants et L,2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel se rapporte (art,7 de la loi n°82-213 du 2 Mars 1982) ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du Budget Primitif Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à :

- 5 VOIX POUR,
- 0 VOIX CONTRE
- ET 0 ABSTENTION

AR Prefecture

006-210601076-20230411-D_2023_04_05-BF
Reçu le 13/04/2023

Adopte le Budget Primitif Principal Commune de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	97 431,28 €	97 431,28 €
FONCTIONNEMENT	208 085,32€	208 085,32€
TOTAL	305 516,60€	305 516 ,60€

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes

Le Maire
ARGENTI Alexis



AR Prefecture

006-210601076-20230411-D_2023_04_05-BF
Reçu le 13/04/2023